



Paroisse de Bas-Intyamou

Assemblée paroissiale ordinaire du 20 avril 2018 Procès-verbal

1667 Enney

CCP 17-3459-6
Paroisse@bas-intyamou.ch

Présidence	Yvan Jaquet
Membres	Jacqueline Bourquenoud Cécile Conus Simone Da Costa Joël Grandjean Yvan Jaquet Damien Schafer
Excusés	--
Invités	Abbé Claude Deschenaux, curé modérateur Christiane Bord, assistante pastorale Chantal Jaquet, caissière
Secrétaire	Adeline Conus
Lieu	Salle de l'ancienne école de Villars-sous-Mont

Ouverture de l'assemblée

En ouvrant cette assemblée, Yvan Jaquet, Président, se fait un plaisir de saluer toutes les personnes présentes.

Le Président tient tout d'abord à excuser l'Abbé Claude Deschenaux, curé modérateur qui n'a malheureusement pas pu être présent ce soir. Il salue ensuite Christiane Bord, déléguée de l'Equipe pastorale, qui accompagne et soutient le conseil de Paroisse tout au long de l'année. Il lui passe la parole pour débiter l'assemblée par une prière de St-François d'Assise pour la Paix.

Il présente également Françoise Donzallaz, habitante d'Enney et nouvelle venue au sein du conseil de Paroisse. Il la félicite et la remercie pour sa disponibilité et son engagement. L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Yvan Jaquet nomme ensuite deux scrutateurs : Marie-Josée Geinoz et Marisette Both. Il leur demande d'emblée de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes, y compris la table du Conseil, et de lui communiquer ce chiffre pour la clarté de la suite de l'assemblée :

Présentes : 22 personnes

Excusés : Bertrand Sparfel, Gabrielle Grandjean, Marcelle Page, Edmond Caille, Marianne Fracheboud, Claudine Lagrange.

Mode de convocation

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg No 14 du 6 avril 2018, par affichage aux piliers publics et par convocation en « tous-ménages ». Il a également pu être consulté sur le site internet "www.estavannens.com".

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 07 avril 2017
(il ne sera pas lu car il a été mis à disposition pour consultation au secrétariat paroissial et sur le site internet)
2. Comptes 2017 et rapport de la commission financière
3. Budget 2018 et rapport de la commission financière
4. Election de la commission financière pour la période législative
5. Désignation d'un candidat pour l'élection des représentants des Paroisses à l'Assemblée de la Corporation cantonale
6. Pastorale : bilan et perspectives
7. Divers

Le mode de convocation et le tractanda sont adoptés sans autres remarques, à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 07 avril 2017

Comme mentionné dans le tractanda et selon décision de l'assemblée du 26 avril 2006, celui-ci ne sera pas lu car il pouvait être consulté auparavant.

Le Président demande, par curiosité, si quelqu'un l'a consulté sur internet ? Aucun paroissien présent ne l'a fait.

Approbaton

Personne ne souhaitant prendre la parole à ce sujet, le Président demande à ceux qui approuvent ce procès-verbal de le faire par main levée :

Abstention : 0
Contrepartie : 0
Unanimité : 22 personnes

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal ainsi que son excellent travail.

2. Comptes 2017 et rapport de la commission financière

Comptes 2017

Le Président mentionne qu'aucun récapitulatif des comptes n'est distribué durant l'assemblée puisque les comptes seront présentés par la caissière sur écran.

Il donne ensuite la parole à la caissière de la Paroisse, Chantal Jaquet, pour présentation des comptes.

Résultat : l'exercice présente un excédent de revenus de Fr. 22'576.22 pour un total de charges de Fr. 417'638.66.

Yvan Jaquet remercie la caissière pour sa présentation précise et détaillée.

Aucune autre question n'étant posée, le Président donne ensuite la parole à Joseph Geinoz pour le rapport de la commission financière :

Rapport de la Commission financière

« La commission financière s'est réunie le vendredi 6 avril dernier. Nous avons effectué les contrôles selon le formulaire à l'usage des commissions financières pour la vérification des comptes des Paroisses du canton de Fribourg. Outre les vérifications des pièces justificatives par sondages d'une part et de l'adéquation entre les comptes et le budget d'autre part, ce formulaire contient un ensemble de points à valider nous permettant d'effectuer notre tâche avec une grande rigueur et de manière standardisée. Sur cette base, nous pouvons attester la régularité de la tenue des comptes et de la gestion financière dans son ensemble.

Nous pouvons attester de la très bonne santé financière de notre Paroisse puisque les comptes se soldent par un bénéfice de CHF 22'576.00 après distribution de CHF 80'000.00 à la réserve.

Nous demandons donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2017, d'en donner décharge à la caissière et au Conseil de Paroisse.

Nous saisissons l'occasion pour remercier Mme Chantal Jaquet pour l'excellente tenue des comptes, pour sa transparence vis-à-vis de la commission financière ainsi que pour la mise à disposition de ses compétences et de son temps pour la Paroisse.»

Yvan Jaquet remercie Joseph Geinoz pour son rapport et le travail effectué par la commission financière.

Approbaton

Le Président demande ensuite à celles et ceux qui acceptent les comptes 2017 tels que présentés de le manifester par main levée :

Contrepartie : 0

Abstention : 0

Unanimité : 22 personnes – 6 personnes (les conseillers)

Les comptes 2017 sont ainsi approuvés à l'unanimité.

Yvan Jaquet remercie l'assemblée pour ce vote.

3. Budget 2018 et rapport de la commission financière

Budget 2018

La parole est à nouveau donnée à Chantal Jaquet, pour la présentation de ce budget 2018 sur écran, qui présente un bénéfice de Fr. 4'945.00 sur un total de charges de plus de Fr. 497'220.00.

Pendant la présentation à l'écran, Yvan Jaquet apporte quelques précisions sur ce budget :

- Des investissements pour Fr. 84'300.00 pour l'église Estavannens (dont Fr. 50'000.00 d'investissement pour le chauffage de l'Eglise)
- Des investissements à hauteur de Fr. 98'700.00 pour l'ancienne cure d'Estavannens (dont Fr. 90'000.00 concernent le chauffage)

Damien Schafer donne également quelques explications concernant l'investissement de Fr. 140'000.00 pour le chauffage de l'Eglise et de l'ancienne cure d'Estavannens. En effet, à l'époque, les biens culturels avaient exigé un chauffage électrique pour ces bâtiments. Ce dernier étant à présent totalement désuet, le conseil paroissial a décidé d'investir dans un nouveau chauffage (celui de l'Eglise venant également au bout). Le système choisit et le « chauffage à pellets ». Personne ne posant de question à ce sujet, Damien Schafer passe à nouveau la parole à la caissière, qui continue ses explications concernant le budget.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur le budget. Aucune remarque n'étant faite, il donne à nouveau la parole à Joseph Geinoz pour le rapport de la commission financière.

Rapports de la commission financière

« La commission financière s'est réunie le 6 avril dernier pour analyser le budget de fonctionnement 2018.

Nous en avons discuté avec Chantal Jaquet, caissière, qui nous a donné toutes les explications souhaitées.

Ce budget d'exploitation inclut des travaux d'entretien et de rénovation sur les immeubles et l'église d'Estavannens pour un montant de Fr. 140'000.00, financés grâce à une dissolution de Fr. 100'000.00 de réserves et, pour le solde, par le fonctionnement. Malgré cela, ce budget, basé sur des estimations prudentes, est équilibré puisqu'il dégage un petit bénéfice de Fr. 4'945.00.

En conséquence, nous demandons à l'assemblée d'accepter le budget 2018 tel qu'il vous a été présenté. »

Approbation

Le Président demande à celles et ceux qui acceptent le **budget 2018** tel que présenté de le manifester par main levée :

Contrepartie : 0
Abstention : 0
Unanimité : 22 personnes

Le budget 2018 est ainsi approuvé à l'unanimité.

Au nom du Conseil de Paroisse et de la caissière, Yvan Jaquet remercie sincèrement les trois membres de la commission financière pour l'excellente collaboration et la confiance qu'ils leur accordent.

Au nom du conseil de Paroisse, Yvan Jaquet tient à adresser à Chantal Jaquet, sa reconnaissance pour tout le travail accompli au niveau de la tenue des comptes durant l'année, du bouclage de ceux-ci, de la préparation du budget, ceci toujours dans un

esprit de parfaite collaboration avec le Conseil de Paroisse. Il estime que c'est très rassurant de pouvoir compter sur une collaboratrice qui travaille de manière aussi professionnelle et minutieuse. Il demande à l'assemblée de l'applaudir.

4. Election de la Commission financière pour la période législative

Le Président tient tout d'abord à dire un grand merci aux membres de la commission financière (Messieurs Joseph Geinoz, Manuel Francey et Bertrand Sparfel) pour leur excellent travail tout au long de ces années. Il demande à l'assemblée de les applaudir chaleureusement.

L'assemblée passe ensuite à l'élection de la commission financière pour cette nouvelle législature. Messieurs Joseph Geinoz et Manuel Francey, ici présents, ont accepté de se porter candidat à leur succession. Mme Claudine Lagrange, de Villars-sous-Mont, s'est également montrée intéressée mais ne pouvait pas être présente ce soir.

Le conseil souhaite, mais ce n'est pas une obligation, que toutes les communautés de la Paroisse soient représentées au sein de la commission financière.

Le Président demande si par hasard une autre personne souhaite se présenter ? Ce n'est pas le cas, le conseil de Paroisse recommande vivement à l'assemblée les candidats désignés précédemment. La secrétaire distribue ensuite les bulletins de vote pour procéder à l'élection.

Nombre de bulletins délivrés : 22

Nombre de bulletins rentrés : 22

Nombre de bulletins valables : 22 (majorité absolue à 12)

Sont élus à l'unanimité : Messieurs Manuel Francey et Joseph Geinoz ainsi que Mme Claudine Lagrange. Le Président les félicite pour cette élection et les remercie pour leur engagement.

5. Désignation d'un candidat pour l'élection des représentants des Paroisses à l'Assemblée de la Corporation cantonale

Le Président explique que chaque secteur à un certain nombre de représentant à l'assemblée cantonale. Ce nombre est défini en fonction du nombre de catholiques. Pour le secteur de Notre-Dame de l'Evi, ce nombre est de 2 représentants.

Chaque Paroisse de notre UP doit désigner 1 candidat. Une fois que tous les candidats seront désignés, il y aura une assemblée regroupant tous les candidats afin d'élire 2 représentants pour les Paroisses du secteur de Notre-Dame de l'Evi.

Yvan Jaquet souligne que la Paroisse a eu la chance qu'**Auguste Both** réponde positivement à la sollicitation du conseil de Paroisse. Etant le seul à se présenter, il **est élu à l'unanimité.**

6. Pastorale : bilan et perspectives

La parole est donnée à Christiane Bord, déléguée de l'Equipe pastorale. Elle commence par saluer l'assemblée et remercie les membres du conseil de Paroisse. Elle souligne la bonne tenue des affaires de la Paroisse dans les trois communautés et mentionne qu'elle a beaucoup de plaisir de participer aux séances en leur compagnie. Elle félicite le conseil de Paroisse d'avoir trouvé une nouvelle membre et lui souhaite la bienvenue.

Dans le bilan et perspectives :

- Christiane Bord sera prochainement à la retraite. Elle ne quitte pas tout à fait le bateau et continue de garder un 50% pendant une année en attendant que sa remplaçante soit formée (probablement dès la fin de l'année pastorale 2019).
- le 10 mai, 1^{ère} Communion
- le 10 juin, Confirmation donnée par l'Abbé Nicolas Glasson
- L'abbé Fabien Benz va quitter la cure de Grandvillard pour la cure de Charmey. Et l'Abbé Pierre Mosur reprendra son appartement de Grandvillard.
- L'équipe pastorale est à la recherche de cathéchistes pour différentes classes lors de la rentrée 2018. Toute personne intéressée est priée de s'adresser directement chez Christiane Bord.
- Dans le bulletin essentiel de juin : toutes les infos figureront concernant les messes dans les chapelles. Christiane Bord remercie toutes les personnes qui s'engagent pour ce bulletin et pour la vie paroissiale.

Yvan Jaquet remercie Christiane Bord pour son exposé sur le bilan de l'année 2017 et les perspectives 2018 en ce qui concerne la pastorale. Il remercie également Christiane Bord pour sa présence chaleureuse et active à chacune des séances du conseil de Paroisse, en tant que déléguée de l'équipe pastorale. Le Président souligne qu'elle assume d'importantes tâches, notamment auprès des enfants et adolescents. Il demande à l'assemblée de la remercier par des applaudissements.

7. Divers

En ouverture de ce point, Yvan Jaquet prend la parole. Il tient tout d'abord à remercier ses collègues du conseil de Paroisse qui ont tous accepté de continuer pour cette nouvelle législature. Il les remercie pour leur engagement et leur disponibilité sans faille tout au long de ces années, et des années à venir ! Il relève également l'excellente ambiance au sein du conseil, ce qui favorise les débats et les travaux.

Il remercie Françoise Donzallaz d'avoir accepté de rejoindre le conseil. Il remercie la caissière, Chantal Jaquet, et la secrétaire, Adeline Conus, qui font un travail formidable.

Le Président ouvre ensuite la discussion :

- Mme Bernadette Kaeser prend la parole et adresse ses félicitations à tout le conseil de Paroisse et souhaite la bienvenue à Françoise Donzallaz. Elle le fait en son nom et en celui des chœurs mixtes.

- M. Roger Thorin informe que certains membres des chœurs mixtes souhaitent faire des messes basses. En effet, tout le monde a une famille et ce n'est pas toujours facile. Il soutient cette demande et propose au conseil de regarder avec l'Abbé Claude Deschenaux. Le Président se charge de transmettre l'info.

Yvan Jaquet reprend la parole et tient aussi à remercier toutes les personnes qui, par une quelconque fonction, se dévouent au service de la Paroisse. Il ne les nomme pas car elles sont nombreuses à œuvrer dans le domaine pastoral, liturgique, pour l'entretien et la décoration des églises, chapelles et oratoires, pour l'entretien du linge d'église, le sacristain et les sacristines... et tant d'autres services qui sont rendus dans l'ombre, mais tellement indispensable à la bonne marche d'une communauté paroissiale.

Cécile Conus, au nom du conseil, demande à l'assemblée d'applaudir Yvan Jaquet pour son remarquable travail !

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée est close à 20h50.

La Secrétaire :
Adeline Conus

Le Président :
Yvan Jaquet

Copie à : Abbé Claude Deschenaux
Mme Christiane Bord
Membres du Conseil (7)
Mme Chantal Jaquet